



Identifiant généralisé : 07CC01000167709

Référence Registre :

SG/CDC(2007)A/4784.--

20/06/07

11/06/07

Référence Répertoire :

Objet du Document :

INFRACTION A 1999/2030 WATER - DIR 91/271, URBAN WASTE-WATER TREATMENT

Expéditeur(s) :

DE BOCK J. (REPRESENTATION PERMANENTE DE LA BELGIQUE)

Destinataire(s) :

MME CATHERINE DAY (SECRETARIAT GENERAL)
(COMMISSION EUROPEENNE)
(SG/R/2 CDC)

Nombre de Pages : 0

Nombre total de documents déjà attachés : 0

Nombre d'Annexes : 0

Nombre total de Pages déjà scannées : 0

Imprimé le 20/06/2007 à 10:26 par





COMMISSION EUROPEENNE
SECRETARIAT GENERAL

SG.R.2

Bruxelles,, le 20/06/2007

BORDEREAU D'ENVOI DU COURRIER

Référence : SG/CDC/2007/A/4784.-- /1	
Date encodage : 20/06/2007	Date du document : 11/06/2007

En attribution: **M. M. CARL MOGENS PETER (DG ENVIRONNEMENT ())**
Pour information: **M. PETITE MICHEL (SERVICE JURIDIQUE ())**
STOODLEY JONATHON (SG)

Doc. scannés : 0 Fichiers attachés : 0 Statut : Normal Fiche nominative : Non

Expéditeur(s) DE BOCK J. (REPRESENTATION PERMANENTE DE LA BELGIQUE)
Référence E2/550-1430 + 1431
Objet INFRACTION A 1999/2030 WATER - DIR 91/271, URBAN WASTE-WATER
TREATMENT - REPONSE
Destinataire(s)
Titre MME MME CATHERINE DAY (SECRETARIAT GENERAL ())
Titre COMMISSION EUROPEENNE
Titre SG/R/2 CDC

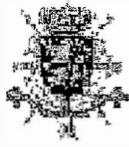
POUR INFORMATION OU CHANGEMENT :

Bordereau émis par le Secrétariat Général par :

E-Mail : SG Courrier de la Commission
Fax : 64335

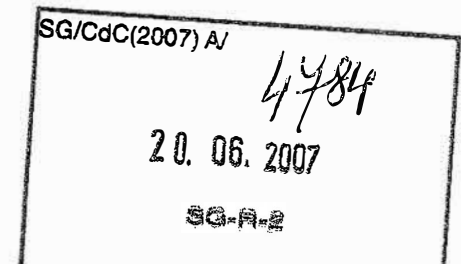
Mme

BERL. 7/207 tél. 59227



Votre lettre du
Vos références
Nos références E2/550-1430+1431
S'adresser à
N° de téléphone (02) 233 21 48
annexes
date 11 JUNI 2007

Commission Européenne
A l'attention de Monsieur Stavros DIMAS
Commissaire de la Commission Environnement
Rue de la Loi 200
1049 Bruxelles



Copie SION DG Environnement :
à: Copie avec annexe: A
Copie interne :

Objet: - Mise en demeure – SG(2006)D/200389
- Directive 91/271/CE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires – art 228§1
- Région de Bruxelles-Capitale

Monsieur le Commissaire,

J'ai l'honneur de vous transmettre les informations concernant la directive susmentionnée dans le cadre de la mise en conformité de la Région de Bruxelles-Capitale.

Je vous en souhaite bonne réception.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, l'assurance de ma haute considération.

Le Représentant permanent,

JAN DE BOCK.

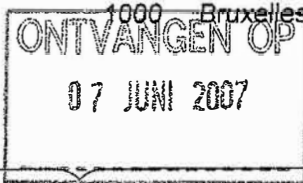


GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Cabinet de la ministre Evelyne Huytebroeck
Le directeur de cabinet

Environnement
Energie
Politique de l'Eau

Monsieur Stavros DIMAS
Commission Européenne
rue de la Loi 200



CONTACT E

T 02 517 14 34
F 02 517 14 90

NOS REF. @huytebroeck.irisnet.be

VOS REF. EH/07/00/MHL/iww/ L 01 21 295

CONCERNE Mise en demeure - SG(2006)D / 200389
Directive 91/271/CE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires. - art 228 paragraphe 1
Cas 1999 / 2030
Région de Bruxelles-Capitale - Mise à jour

ANNEXES

BRUXELLES

06 JUIN 2007

Monsieur le Commissaire,

Afin de répondre aux exigences de la Directive 91/271/CE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires - art 228 paragraphe 1 - et dans le cadre de la mise en conformité de la Région de Bruxelles Capitale par rapport à cette Directive, nous avons le plaisir d'informer la Commission Européenne que la deuxième station d'épuration de la Région de Bruxelles Capitale (1.100.000 équivalents habitants) est mise sous eau depuis octobre 2006.

La station d'épuration Bruxelles Nord est équipée d'un traitement tertiaire et s'ajoute à la station d'épuration Bruxelles Sud, mise en service en août 2000 (360.000 équivalents habitants).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Evelyne HUYTEBROECK